

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 1^{er} mars 2016

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni sous la présidence de Bernard Prévault, le 1^{er} mars 2016.

Plan stratégique de la filière : feuille de route 2016

En 2014, le Conseil spécialisé pour la filière « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » a validé un plan stratégique à l'horizon 2025. Ce plan a été décliné en une trentaine d'actions pour la période 2015-2017, en vue de guider les travaux du Conseil. Le Conseil a validé l'état d'exécution des différentes actions, certaines étant mises en œuvre de manière satisfaisante alors que d'autres doivent encore faire l'objet d'approfondissements. Les représentants professionnels sont convenus de conforter leur implication dans la concrétisation de ces actions, chaque fois que nécessaire en lien avec les différentes administrations concernées. Le Conseil a plus particulièrement mis en exergue à cet égard l'enjeu de la sélection variétale et l'appui technique.

Avis favorable du Conseil sur les futurs dispositifs de soutien aux investissements dans les exploitations et les entreprises de transformation

Le Conseil spécialisé a rendu un avis favorable sur les projets de décision du Directeur général de FranceAgriMer concernant les dispositifs de soutien aux investissements dans les exploitations et les entreprises de transformation applicables à partir de 2016. Ces dispositifs prennent notamment en compte les priorités définies par le plan stratégique de la filière.

Concernant la production, l'objectif est d'accompagner le développement et la modernisation des exploitations en vue de :

- renforcer leur insertion économique en encourageant les engagements commerciaux durables et la réduction des coûts de production ;
- s'adapter aux évolutions de la demande, notamment en matière de qualité des produits ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de production et diminuer la pénibilité du travail.

FranceAgriMer pourra apporter son soutien pour l'acquisition de matériels spécifiques ou l'adaptation de matériels existants pour la culture, l'acquisition et l'amélioration des installations de lavage, tri, dépoussiérage, séchage et stockage indispensables à la préparation du produit de la récolte pour la vente, la mise en place de systèmes liés à l'analyse de risques ou à la traçabilité.

Concernant les entreprises de **transformation**, FranceAgriMer pourra accompagner les investissements en matériels (coûts d'acquisition et de mise en place de matériels spécifiques tels que séchoirs, distilleries, coupeuses, broyeurs, mélangeurs, trieurs séparateurs...), la construction ou l'amélioration d'installations de transformation en vue d'améliorer la protection de l'environnement, la qualité ou les conditions de travail, les systèmes liés aux contrôles, à l'analyse de risque ou à la traçabilité et la mise en place de dispositions permettant les économies d'énergie. Les études de faisabilité techniques et services de conseil sont également éligibles sous certaines conditions.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} mai.

Les modalités précises d'attribution de ces aides et les formulaires de demande sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer ainsi qu'à la Délégation Nationale de Volx.

Situation et perspectives du marché international des filières « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » : focus sur l'Albanie et l'Algérie

Avec 3 milliards de dollars en 2014, le marché mondial des plantes sèches en vrac est de taille relativement faible par rapport aux grands marchés agricoles. Mais si l'on y ajoute la valeur des huiles essentielles, dont le marché est estimé à plus de 4 milliards de dollars en 2014, on obtient alors un marché mondial de 8 milliards pour cette filière (Source : Comtrade, 2015/16).

Le taux annuel de croissance en valeur des échanges internationaux est très élevé (9%).

Au cours de la dernière décennie, la Chine a dominé le marché des exportations avec près de 33% du marché mondial, en volume comme en valeur. Les Etats-Unis sont les premiers importateurs.

De nouveaux pays émergent sur ces marchés, notamment l'Égypte, qui s'est hissée en quelques années à la sixième place des exportateurs mondiaux, avec 6% du marché mondial. Le Maroc gagne également des parts du marché.

FranceAgriMer et le CIHEAM (*Centre International de Hautes Études Agronomiques Méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier*) ont examiné la situation particulière de l'Albanie et de l'Algérie : le premier pays est exportateur, le second est importateur. L'Albanie exporte vers les marchés des pays développés, notamment l'Allemagne mais aussi les États-Unis, l'Italie, la Grèce et la France. L'Algérie, en revanche, importe des pays fournisseurs de plantes en vrac, comme le Pakistan, l'Inde et la Chine.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 1^{er} mars 2016 sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr